



**Bureau d'information
et de communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Encouragement à la culture

L'Etat soutient les arts de la scène avec 20 conventions

Point fort de la politique culturelle déployée par le Canton de Vaud sur son territoire, 20 conventions atteignant près de 1,3 million de francs sont attribuées au secteur des arts vivants pour les années 2025 à 2027. La cheffe du Département des institutions, de la culture, des infrastructures et des ressources humaines a approuvé le préavis transmis par la Commission cantonale des arts de la scène. Outre la poursuite des 13 contrats signés entre 2023 et 2024 pour un montant total de 890'000 francs, 7 nouvelles conventions d'un montant total de 390'000 francs sont établies.

Les soutiens sélectifs alloués par l'Etat de Vaud au secteur des arts de la scène (théâtre, danse et arts performatifs) peuvent prendre la forme d'une convention de durée déterminée, d'en principe trois ans et deux ans pour les bourses de compagnonnage théâtral, ou d'une aide ponctuelle et unique au projet. Les subventions sont toutes accordées sur décision de Nuria Gorrite, cheffe du Département des institutions, de la culture, des infrastructures et des ressources humaines (DICIRH), basée sur un préavis établi par la Commission cantonale des arts de la scène (CCAS). Cette dernière, encadrée par l'unité Création et diffusion de la Direction générale de la culture (DGC), siège en deux sessions annuelles (délais de dépôt aux 30 novembre et 31 mai).

Pour rappel, les travaux de la Commission se basent sur les critères du [règlement concernant le Fonds cantonal des arts de la scène \(RF-CAS\)](#) et sur les [Lignes directrices de la culture 2025-2027](#).

Les subventions sont garanties sous réserve des attributions légales et budgétaires des autorités compétentes.

Conventions de durée déterminée

Six nouvelles conventions de trois ans (2025 à 2027) pour un montant total de 375'000 francs sont accordées aux compagnies suivantes :

- Cie Sandra Gaudin
- Cie de nuit comme de jour, Guillaume Béguin
- KAÏROS, Louis Bonard
- Cie Moost, Marc Oosterhoff
- Association Praxis, Claire Dessimoz
- Cie I L K A, Maud Blandel

Les conventions de même type attribuées en 2023 et 2024 se poursuivent : Association Prototype Status (Jasmine Morand), Salut la Compagnie (Thierry Romanens), Association Arts mouvementés (Yasmine Hugonnet), Cie 23 Prod (Massimo Furlan) avec Pro Helvetia et la Ville de Lausanne, 2b Company (François Gremaud) avec Pro Helvetia et la Ville de Lausanne, Cie Linga Danse Projet (Katarzyna Gdaniec et Marco Cantalupo), Association La Bocca Della Luna (Muriel Imbach), Association Plus (Nicole Seiler), Association SNAUT (Joël Maillard), Cie Marielle Pinsard, Cie Kokodyniack (Jean-Baptiste Roybon) et Association Fargue (Anne Rochat).

La bourse de compagnonnage théâtral 2025-2027 est attribuée à Nina Negri alors que le soutien accordé en 2024 à Jean-Daniel Piguët se poursuit. L'aide bisannuelle, chaque fois dotée d'un montant total de 90'000 francs, est allouée et financée paritairement avec la Ville de Lausanne.

Bureau d'information et de communication de l'État de Vaud

Lausanne, le 03 juin 2025

RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT

DICIRH, Veronica Tracchia, responsable de l'unité création et diffusion, Direction générale de la culture, [veronica.tracchia\(at\)vd.ch](mailto:veronica.tracchia(at)vd.ch)